



**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Établissements contenant des installations ou activités classées**  
**en vertu du décret**  
**du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

-----

*Avis adressé aux propriétaires et occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites d'une parcelle concernée par une demande de permis d'environnement*

*(art. D.29-10, §1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement)*

Concerne la demande de **AC Yvoir demeurant rue de l'Hôtel de Ville 1 à 5530 Yvoir**  
 en vue d'obtenir un permis unique (Classe 2) pour : **Construction et exploitation d'une maison rurale**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 03/05/2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
28/04/2022	03/05/2022	Administration Communale Salle du Conseil Le 17/05/2022 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 03/05/2022 au 17/05/2022. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le samedi matin, au Service Accueil, de 10h à 12 h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents communaux du service urbanisme délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Daniel Vanderwegen avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc Tournay, Place Léopold, 3 à 5000 Namur 081/24.61.11).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 28/04/2022



Le Bourgmestre  
  
 Patrick EVRARD